

Conseil municipal du 30 juin 2023

Intervention de Jamal El Arch

18.2 Convention d'aide au fonctionnement "Fonds Publics et Territoires - Axe 1" portant sur l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement entre la Mairie de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne- Année 2023 (Enfance et loisirs 23-0190

« Porteur de handicap » étrange expression, on ne porte pas un handicap comme on porte un virus, ou un costume.

« Mal nommer les choses c'est ajouter du malheur au monde »

La formule « enfant porteur de handicap » est l'illustration d'une représentation validiste portée aux questions de handicap et à leurs enjeux. Elle témoigne par là-même que nous sommes toutes et tous traversé.es par un langage et des représentations faussées et erronées de la situation des personnes handicapées.

C'est à partir de ce constat et dans ce cadre-là que lors du conseil municipal du 10 mars 2023 nous vous avons invité à mettre en place des formations pour tous les personnels, élus et agents qui le souhaitent. Personnellement, je serai candidat pour cette formation. Aujourd'hui, nous vous proposons de l'organiser en collaboration avec Madame Fella Allal.

Pour faire société, il est important que nous nous mettions à jour sur les concepts liés aux questions de handicap et sur la manière d'aboutir au respect des droits fondamentaux des enfants et adultes handicapés.

Un rappel de la définition du handicap s'impose ici, pour que nous partagions tous le même langage et les mêmes imaginaires.

Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Il faut impérativement rompre avec la vision médicale du handicap qui laisse penser que c'est la maladie, la déficience ou l'incapacité qui empêchent de mener une vie normale alors qu'il s'agit du résultat de l'interaction entre la situation personnelle et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacles à la pleine participation dans la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Et donc un enfant n'est handicapé que lorsqu'il évolue dans un environnement qui est inadapté.

On peut à la rigueur dire qu'on est porteur d'une maladie mais pas d'un handicap.

La question du handicap est donc une question éminemment politique qui interroge les choix que la société fait de s'adapter ou non à l'ensemble des individus qui la composent. La lutte pour les droits n'est pas une question de charité mais bien une question de droits fondamentaux.